



الرابطة الجهوية الوسطى لكرة السلة

ⵍⵔⵉⵎⵉⵏⵏ ⵏ ⵓⵔⵓⵎⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵎⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵎⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵎⵉⵏ

Regional Center Basket-Ball League

Numéro et date d'agrément de la LRCBB : 11/22 du 16 février 2022. - Numéro d'identification fiscale (NIF) : 16230222110.

Réf : 001-2025/2026

Alger le 06 septembre 2025.

NOTE

Aux

**Ligues de Wilayas de la Région Centre
Clubs de la division nationale 2 (Hommes et Dames)
Clubs de la division nationale 3 (Hommes)**

Dans le cadre de la reprise des activités de la saison sportive 2025/2026, nous avons l'honneur de vous faire part des dispositions suivantes :

1- Démarrage des championnats :

Division	Catégorie	Début	Observations
Nationale 2	Seniors messieurs	11 – 12 octobre 2025	
Nationale 2	Seniors dames	17 – 18 octobre 2025	
Nationale 3	Seniors messieurs	17 – 18 octobre 2025	

2- Dépôt du dossier d'engagement.

Le dépôt du dossier d'engagement devra être transmis par e-mail à la LRCBB au plus tard le jeudi 02 octobre 2025.

Le dossier d'engagement est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Lettre de confirmation de la participation de l'équipe Séniors Dames et/ou Messieurs au championnat de la saison sportive 2025/2026 organisé par la LRCBB, signée par le Président du CSA sur papier en tête du club dûment cacheté.
- ✓ Lettre de confirmation de la participation de l'équipe Séniors Dames et/ou Messieurs à la Coupe d'Algérie au titre de la saison sportive 2025/2026, signée par le Président du CSA sur papier en tête du club dûment cacheté.
- ✓ La Fiche d'engagement comprenant les catégories prévues par les Règlements Généraux visée par la Ligue de Wilaya auquel est affilié le Club.
- ✓ Lettre de domiciliation de recevoir dans une salle homologuée comportant le cachet, griffe et signature avec l'avis favorable du Responsable de la salle.



- ✓ Une Copie du contrat d'assurance valable pour la saison sportive 2025/2026, couvrant ; athlètes, staff technique, médical et dirigeants...
- ✓ Copie valide de l'agrément du club.
- ✓ Un chèque certifié ou un reçu de versement au compte bancaire (**BADR, Agence AMIROUCHE : 00300060000605420075**) du montant de la première tranche des frais d'engagement de la saison en cours.
- ✓ Un chèque certifié ou un reçu de versement au compte bancaire (**BADR, Agence AMIROUCHE : 00300060000605420075**) du montant des sommes dues au titre des saisons précédentes.

Tout dossier incomplet sera rejeté

3- Frais d'engagement :

a) **Seniors Messieurs** : Les frais d'engagement de Division Nationale 2 et 3 Seniors Messieurs pour la saison sportive 2024/2025 sont de : deux cent cinquante mille dinars (250 000,00 DA).

◆ Le versement des frais d'engagement peut s'effectuer en trois tranches :

- | | |
|---|--|
| ✓ 1^{ère} tranche de 100.000,00 DA = | au dépôt du dossier d'engagement |
| ✓ 2^{ème} tranche de 100.000,00 DA = | Avant le début de la 1 ^{ère} journée Retour de la 1 ^{ère} Phase du Championnat 2025/2026 |
| ✓ 3^{ème} tranche de 50.000,00 DA = | Avant le début de la 1 ^{ère} journée de la 2 ^{ème} Phase du Championnat 2025/2026 |

b) **Seniors Dames** : Les frais d'engagement de la Division Nationale 2 Seniors Dames pour la saison sportive 2025/2026 sont de : cent cinquante mille dinars (150 000,00 DA).

◆ Le versement des frais d'engagement peut s'effectuer en trois tranches :

- | | |
|--|--|
| ✓ 1^{ère} tranche de 50.000,00 DA = | au dépôt du dossier d'engagement |
| ✓ 2^{ème} tranche de 50.000,00 DA = | Avant le début de la 1 ^{ère} journée Retour de la 1 ^{ère} Phase du Championnat 2025/2026 |
| ✓ 3^{ème} tranche de 50.000,00 DA = | Avant le début de la 1 ^{ère} journée de la 2 ^{ème} Phase du Championnat 2025/2026 |

